

DECISION DU PRESIDENT. CA 164-2019

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ; Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ; Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ; Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

Objet de la décision

Demande de déclassement de la Faculté des Sciences

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

1. d'approuver le déclassement (destruction) du matériel cité en annexe.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

A Angers, le 21 Octobre 2019

Par délégation et pour signature, Le Directeur Général des Services Olivier HUISMAN

Signé

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 30 Octobre 2019



81, AVENUE DU PROGRES

BP 7

F-69682 CHASSIEU CEDEX

 Tél.
 33 (0)4 78 40 13 96

 Fax
 33 (0)4 78 40 69 75

 e_mail
 info@escil.com

 Site WEB
 www.escil.com

UNIVERSITE D'ANGERS

M REDOIS
GEOLOGIE
2 BD LAVOISIER
49045 ANGERS CEDEX

Devis

N° 34199 du 14/09/2007

Page

1

Client	Votre référence	Technico-commercial	Téléphone
C0094901		Dominique Komsa	06 89 15 61 94

Code / Désignation			Quantité		Prix unitaire	%	Montant EUR
Monsieur, Suite à votre entretien avec Monsieur Komsa, notre collaborateur, nous vous proposons :							
051003001 TRONCONNEUSE DEBITEUSE REF CARELA				1,00	5 065,00	5,00	4 811,75
Tronçonneuse pour disque diamanté 250 à 350 mm avec coupe en plongée ou par avance de la table Moteur 3 cv - 3000 tr/mn à l'extérieur du compartiment de coupe Cuve inox 920x470mm et rails inox.Pompe à eau Table coulissante en alliage avec tapis de protection 390 x 330mm Capot de protection en plexiglas. Hauteur de coupe de 115mm avec un disque diamètre 350mm							
Disque diamètre 250 réservé à la cou Livrée sans disque diamanté.				1,00	115,00		115,00
099099001 PORT AVANCE				1,00	113,00		113,00
Prix HT départ Chassieu, PORT EN SUS. Délai : 8 semaines (hors congés août) Validité de l'offre: 1 mois Garantie: 1 an pièces et main d'oeuvre en nos ateliers Réglement: 30% à la commande, solde à 30 jours net,							
Sous-total							4 926,75
Total HT	Total HT net	Base T.V.A	Taux	Mor	ntant T.V.A	Total T.	T.C. EUR



81, AVENUE DU PROGRES

BP 7

F-69682 CHASSIEU CEDEX

 Tél.
 33 (0)4 78 40 13 96

 Fax
 33 (0)4 78 40 69 75

 e_mail
 info@escil.com

 Site WEB
 www.escil.com

UNIVERSITE D'ANGERS

M REDOIS
GEOLOGIE
2 BD LAVOISIER
49045 ANGERS CEDEX

Devis

N° 34199 du 14/09/2007

Page 2

Client	Votre référence	Technico-commercial	Téléphone
C0094901		Dominique Komsa	06 89 15 61 94

Code / Désignation				Quanti	té	Prix unitaire	%	Montant EUR
(sous réserve acceptation de l'assurance-crédit) ou virement administratif								
Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations,								
Dominique Komsa Technico-commercia	I	Jean-Pierre Directeur	Catallo					
Total HT		Total HT net	Base T.V.A	Taux	Мо	ntant T.V.A	Total T.	T.C. EUR
4 926,75		4 926,75	4 926,75	19,60		965,64		5 892,39